



L'INTERSYNDICALE PNC



COMMUNIQUE DE PRESSE

HOTESSES ET STEWARDS D'AIR FRANCE EN GREVE DU 27 JUILLET AU 2 AOUT 2016 (RECONDUCTIBLE)

ROISSY, LE 3 JUIN 2016,

Le SNPNC-FO et l'UNSA-PNC réunis en Intersyndicale PNC ont recueilli 45% des suffrages aux dernières élections professionnelles des HôtesSES et Stewards d'Air France avec 74% de participation, formant ainsi la première force syndicale du Personnel Navigant Commercial. Depuis la mi-avril 2016, l'Intersyndicale PNC renégocie les règles de travail et de rémunération PNC réunies dans un Accord collectif qui arrive à son terme le 31 octobre prochain.

Depuis le début de cette négociation, l'Intersyndicale PNC est confrontée à une direction qui refuse de prendre en compte toute revendication et qui persiste dans des demandes inacceptables :

- baisse de la rémunération des PNC de l'équivalent d'un mois de salaire par an
- réduction du nombre de personnels de cabine à bord tout en imposant une charge de travail supplémentaire
- densification des rythmes de travail et augmentation de la pénibilité et de la flexibilité au détriment de la sécurité à bord.

L'Intersyndicale PNC a déjà démontré sa responsabilité en 2013 en signant un Accord collectif qui intégrait les mesures Transform à hauteur de 20% qui ont permis pour une grande part le redressement de l'Entreprise.

Il est inacceptable qu'aujourd'hui la seule forme de dialogue social proposée par la Direction d'Air France soit le mépris et la menace alors que la Compagnie affiche une bonne santé financière.

En conséquence, l'Intersyndicale PNC appelle tous les PNC, hôtesses et stewards d'Air France, à cesser le travail pendant une période de 7 jours reconductible du 27 juillet 2016 au 2 août 2016 inclus. L'Intersyndicale PNC a fait le choix d'un préavis suffisamment long pour permettre à la Direction de s'engager dans un dialogue social responsable et d'engager une véritable négociation.